

## EVOLUTIO – CONSEIL

---

Une action déclinée en 4 types d'accompagnement selon 4 objectifs différents

Accompagner dans l'intégration chez un nouvel employeur
<p>Un-e conseiller-e accompagne l'intégration chez une nouvel employeur via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une analyse de votre poste de travail</li> <li>▪ L'élaboration d'un plan d'intégration</li> <li>▪ Un suivi régulier : analyse de l'évolution dans l'emploi et construction d'un plan d'actions (comprenant éventuellement des modules de formation)</li> </ul>
Accompagner dans l'évolution professionnelle
<p>Un tel accompagnement aidera à répondre aux questions posées par rapport à l'avenir professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Progresser dans l'emploi actuel, évoluer vers une autre fonction ?</li> <li>• S'orienter vers un autre métier, un autre secteur d'activités ?</li> <li>• Suivre des formations courtes, reprendre une formation longue ?</li> <li>• Chercher un autre emploi ?</li> <li>• Faire reconnaître l'expérience ?</li> </ul>
Accompagner dans une transition vers un autre emploi
<p>Un-e conseiller-e accompagne la transition vers un nouvel emploi via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un temps de réflexion pour faire le point sur les compétences, les intérêts, les valeurs ou encore définir le nouvel environnement de travail souhaité...</li> <li>▪ La construction d'un projet d'évolution professionnelle</li> <li>▪ L'évaluation de l'adéquation de ce projet d'évolution avec le marché de l'emploi</li> <li>▪ La définition d'un plan d'action pour sa mise en œuvre</li> </ul>
Accompagner dans la réintégration dans l'emploi
<p>Un-e conseiller-e accompagne votre réintégration via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La définition d'un projet de reprise d'activités professionnelles en prenant en compte l'état de santé, les contextes de travail et de formation et le cadre législatif</li> <li>• Un soutien aux démarches auprès de l'employeur et le cas échéant auprès d'autres parties prenantes, entre autres le-a conseiller-e en prévention-médecin du travail</li> </ul>

## Profil des personnes concernées

### Secteurs MAE et ASSS de la CP 332

1. Âgées de **moins de 30 ans** au moment de l'introduction de la demande et ayant un contrat répondant à l'un des **critères** d'ancienneté et de contrat/situation professionnelle :
  - 1.1. Critère d'ancienneté\*
    - 1.1.a. Soit avec moins d'1 an d'ancienneté pour un-e travailleur·euse qui était demandeur·euse d'emploi avant son contrat
    - 1.1.b. Soit avec moins de 2 ans d'ancienneté, pour un-e travailleur·euse avec au maximum le CESS  
\*soit un contrat en alternance (CEFA - PME)
  - 1.2. Critère de contrat / situation professionnelle
    - 1.2.a. Soit un contrat de transition professionnelle : PTP, contrat d'insertion, PFI/FPI, Stage First, Article 60...
    - 1.2.b. Soit un changement professionnel (missions/public/équipe...)

### Secteurs ABBET COCOF et COCOM + MAE et ASSS de la CP 332

2. En **arrêt de travail** pour raisons médicales (autres que celles liées à la maternité) depuis au moins 3 mois et en **réintégration** sur le lien de travail
3. Avec moins d'1 an d'ancienneté et demandeur d'emploi d'au moins 1 an avant son contrat

Ce dispositif est entièrement **gratuit** pour la personne qui travaille et l'employeur dans la mesure des budgets disponibles.

### Déroulement type d'un conseil en évolution professionnelle

Le Conseil Evolutio se met en place à **l'initiative du-e la travailleur·euse** et s'adapte de manière souple à ses besoins, tant en ce qui concerne les sujets abordés, que le lieu et le rythme des séances. Il dure de 5 à 10 heures et peut se dérouler à distance, dans les locaux de l'opérateur ou sur votre lieu de travail avec l'accord de votre employeur.

Les étapes sont :

1. **La mise en route**

Suite à l'acceptation de votre demande, les possibilités et les limites qu'offre le Conseil en évolution professionnelle vous sont précisées, lors d'un premier contact. Vous précisez au-à la conseiller·e vos attentes.
2. **L'accompagnement**

Selon le rythme décidé de commun accord, vous avez **des entretiens** avec votre conseiller·e pour parcourir les différentes fiches utiles. Vous établissez votre portefeuille de compétences. Les possibilités d'évolution professionnelle sont précisées sur base d'informations objectives (réglementation du secteur, accès à la formation, marché de l'emploi...).
3. **La conclusion**

Une dernière rencontre vous permet de prendre du recul par rapport au chemin parcouru. Avec le-a conseiller·e, vous précisez le plan d'évolution envisagé et les étapes prévues. Le-a conseiller·e vous remet un document de synthèse qui résume le cheminement parcouru. Un entretien peut avoir lieu avec le- conseiller- et la personne tutrice (ou un-e autre membre de l'institution).

## Quand et comment introduire une demande ?

Téléchargez ci-dessus le formulaire de demande selon le type de conseil en évolution professionnelle souhaité, et envoyez-le complété à [evolutio@apefasbl.org](mailto:evolutio@apefasbl.org).

## Documents téléchargeables

- Formulaire de demande Evolutio
- Présentation des opérateurs

## Informations et contact

### Équipe EVOLUTIO APEF

Square Saintelette, 13-15-1000 Bruxelles  
[evolutio@apefasbl.org](mailto:evolutio@apefasbl.org) | Tél : 02/229.20.24

› [www.evolutio-apef.be](http://www.evolutio-apef.be)

